



Destinataires : Mesdames et Messieurs les membres du COPIL

Objet : Natura 2000 – Compte-rendu de la réunion du COPIL sites « Étang de Mauguio » - Validation du Document d'objectifs et de la Charte des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio », du jeudi 18 décembre 2008 (Marsillargues)

Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage qui a eu lieu le 18 décembre dernier. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles remarques le plus rapidement possible.

**Le Comité de pilotage des sites « Etang de Mauguio » a validé à l'unanimité le Document d'objectifs et la Charte Natura 2000 soumis à son approbation.**

Pour information, nous vous informons que le Collège des élus se réunit le 15 janvier 2009 pour désigner la structure animatrice Natura 2000 et procéder à l'élection du Président de COPIL.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Fait à Montpellier, le 5 janvier 2009.

Le Président du SMGEO

Claude BARRAL.

Le Président du COPIL

Jean-Michel ROUX.



## COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COPI) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »  
du 18 décembre 2008 à Marsillargues

Objet : Validation du Document d'objectifs

### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représentée par M. MARTIN Michel
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. DIEULEFES Hervé
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger, Adjoint au Maire et délégué titulaire SMGEO
Commune de la Grande-Motte	Représentée par Mme PRONOST Julie, délégué suppléant SMGEO
Commune de Lansargues	Représentée par M. TARAUD Joël, délégué suppléant SMGEO
Commune de Lunel	Représentée par M. DIEULEFES Hervé
Commune de Lunel-Viel	Représentée par M. BOLUDA Bernard, délégué titulaire SMGEO
Commune de Marsillargues	Représentée par Mme VIGNON Bernadette, Maire
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire
Commune de Mudaison	Représentée par M. MARTIN Michel
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Commune de St-Just	Représentée par M. DIEULEFES Hervé, Maire
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. PISTILLI Robert, Maire
Commune Le Grau-du-Roi	Non représentée
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démouscation du Languedoc-Roussillon	Non représentée
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée
SIVOM de l'étang de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux (Siel)	Représenté par M. BARRAL Claude, M. BONAFoux Alain étant excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté -- Excusé

### Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Représentée par M. FRANCK Joseph
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Représentée par M. MONTIEL Roger, M. ANDREO Rogé, Président excusé
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Représentée par M. MATTE Gérard, M. CHALOT René, Président excusé
Association Méridionalis	Non représentée
Association " Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme PEBRET Marie-Thérèse, Présidente
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Représenté par M. LEYDIER Jean-Luc
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc, Président
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté - Excusé
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté - Excusé
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Représenté par M. LOLIO Gilles
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Représentée par M. CREPIN Daniel, Administrateur
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Non représentée - Excusée
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représentée
Prud'homme des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots	Non représenté
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage (SUAMME)	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Représentées par M. FABRE François-Xavier

### Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée - Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault	Représentée par M. BROCHIERO Fabien, Chef de l'unité forêt-nature
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée – Excusée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Représentée par Mme DOLLE Claire et Mme BELMELIANI Laila
Direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée - Excusée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée
Direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. VALLETTE-VIALLARD Alain, Directeur adjoint et M. REGAD Jacques, Chef de service
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
Direction régionale de l'équipement du Languedoc-Roussillon	Non représentée
IFREMER	Non représenté

Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Représenté par M. LASSAU Didier
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

### Experts

CRAMM Patrice	Présent
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Excusé
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

### Autres participants

CASES Ludovic	SMGEO
COLOMINA Angel	Elu, Commune de Marsillargues
CROS Myriam	DIREN-LR, vacataire
DUTRON Maria	Midi Libre - Lunel
GARRIGUES-COLL Claudine	Pôle Eau environnement, Département de l'Hérault
GENIBREL Michel	Adjoint au Maire, Commune de Marsillargues
LE BRUN Tanguy	Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SMGEO
LEVAUX Marie	Déléguée titulaire SMGEO, Commune de Mauguio
MARTIN Eric	SIATEO
OBJOIS Sylvie	Déléguée titulaire SMGEO, Commune de Marsillargues
ROUX Jean-Michel	Adjoint au Maire, Saint-Nazaire-de-Pézan, Président du COPIL
RUFRAV Xavier	CEN-LR
VAZZOLER Nathalie	SMGEO

### Personnes excusées

BROUILLET Jean-Louis	Conseil Général de l'Hérault - Pôle Eau environnement
DE SOUSA Luis	ATEN

## Discours introductifs

Mme OBJOIS, Adjoint au Maire de la Commune de Marsillargues, prononce un mot de bienvenue, priant l'assistance d'excuser le retard de Madame Le Maire. Elle espère qu'une solution satisfaisante pour tous sera trouvée à l'issue de cette séance du COPIL Natura 2000.

M. BARRAL, Président du Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO) rappelle l'objet de cette réunion qui fait suite à la séance du COPIL du 13 novembre 2008.

Au cours de cette dernière, les membres du COPIL :

- ont reconnu la qualité de l'ensemble du travail relatif à l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio »
- ont néanmoins décidé :
  - de reporter sa validation et celle de la Charte Natura 2000 en raison de blocages persistants sur le périmètre d'application, notamment sur les Communes de Mauguio et de Marsillargues ;
  - d'utiliser le délai restant à courir jusqu'au 28 décembre 2008 pour l'approbation du DOCOB (2 ans suivant la constitution du COPIL en date du 28 décembre 2006) afin de rechercher une solution acceptable par tous.

Il remercie M. ROUX, Président du COPIL Natura 2000 pour tout le travail accompli et lui cède la parole afin qu'il présente les conclusions des réunions organisées depuis la dernière séance du COPIL.

M. ROUX remercie Mme OBJOIS d'accueillir une nouvelle fois le COPIL dans sa Commune et excuse différentes personnes empêchées d'assister à cette réunion.

Il propose à l'assistance de ne pas revenir en détail sur le DOCOB et la Charte Natura 2000 soumis aujourd'hui à validation, ces documents ayant été examinés le 13 novembre 2008. Seuls les points qui prétaient à discussion seront évoqués.

Il demande aux personnes amenées à voter la validation du DOCOB de s'inscrire sur la feuille d'émargement mise à disposition, en précisant la structure qu'elles représentent, afin de vérifier que le quorum est atteint.

## Point sur les ajustements du périmètre

Concernant l'ajustement du périmètre, M. ROUX précise que :

- le 24 novembre 2008, une 1<sup>ère</sup> réunion technique a été organisée à Mauguio par les Services de l'Etat avec les élus des Communes de Mauguio et de Marsillargues ;
- une seconde réunion a eu lieu à Marsillargues le 3 décembre 2008, les élus de la Commune ayant souhaité étendre le débat en présence de certains de leurs administrés. Les Services de l'Etat y participaient et étaient notamment représentés par M. MILCAMPS, sous-préfet en charge du littoral ;
- suite à ces rencontres, les Communes se sont positionnées sur les ajustements proposés et ont présenté leur avis au Collège des élus réuni le 15 décembre 2008 pour préparer cette séance du COPIL.

M. ROUX propose aux Communes et aux Services de l'Etat de s'exprimer sur ce point.

Intervenant au nom de la Commune de Marsillargues, Mme OBJOIS explique que, suite à ces différentes réunions, la Commission de l'environnement s'est réunie et a proposé une alternative aux ajustements proposés sur la Commune de Marsillargues : plutôt que de revenir au périmètre initial comme cela avait été suggéré lors de la réunion du 3 décembre dernier, les élus ont préféré proposer une variante de la proposition de périmètre faite par les Services de l'Etat, en retirant le secteur du Petit Cogul et une partie de celui du Grand Cogul. Ce retrait est justifié par l'absence depuis plusieurs années de l'Outarde canepetière, seul enjeu écologique retenu sur ces zones au titre de Natura 2000.

M. GANIBENC, adjoint au Maire de la Commune de Mauguio, annonce que la Commune de Mauguio a émis un avis favorable aux propositions d'ajustement du périmètre sur leur territoire sous réserve notamment de garantie de la préservation des habitations sur le secteur des cabanes du Salaison.

M. BARRAL ajoute que M. GANIBENC a néanmoins exprimé, lors de la réunion du Collège des élus du 15 décembre, sa solidarité avec l'ensemble des Communes du pourtour de l'étang de l'Or sur la question de la définition du périmètre.

M. BROCHIERO (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Hérault) rappelle que Natura 2000 ne remet pas en cause les activités cynégétiques et traditionnelles qui peuvent continuer s'exercer dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Concernant la garantie de contribution financière demandée par la Commune de Mauguio aux Services de l'Etat pour les travaux d'assainissement sur le secteur des cabanes, il précise que :

- la décision relève de l'Agence de l'eau,
- c'est le SIVOM qui a compétence en matière d'assainissement et non les Communes,
- le schéma d'assainissement prévoit pour ce secteur un assainissement individuel et non collectif.

Concernant l'ajustement du périmètre, sur Marsillargues, deux alternatives se sont dégagées des entretiens conduits depuis le dernier COPIL, sur lesquelles la Commune devait se positionner :

- soit un retour au périmètre initial ;
- soit l'adoption du périmètre ajusté proposé par les Services de l'Etat et présenté au COPIL le 13 novembre 2008.

La Commune a communiqué sa position le 15 décembre, ce qui laissait peu de temps aux Services de l'Etat pour adopter une position commune.

M. VALLETTE-VIALLARD, directeur adjoint de la DIREN Languedoc-Roussillon, espère qu'une solution sera trouvée à l'issue de cette réunion.

Soulignant la réponse tardive de la Commune de Marsillargues, il tient à préciser que le souci des Services de l'Etat est de soumettre au Ministère de l'environnement et à l'Union européenne un périmètre définitif solidement argumenté, faute de quoi celui-ci pourrait être rejeté avec retour au périmètre initial. La rigueur s'impose donc. Dans ce sens, les Services de l'Etat, en accord entre eux, ont quelques remarques à faire sur la proposition de la Commune de Marsillargues.

M. BARRAL intervient pour souligner que, quelle que soit la position des élus lors de cette réunion, favorable ou non au périmètre proposé, ce sont les Services de l'Etat qui ont le pouvoir décisionnel.

M. REGAD de la DIREN Languedoc-Roussillon rappelle qu'à ce jour seul le périmètre initial – tracé rouge sur l'atlas cartographique du DOCOB – a une existence juridique. La concertation menée jusqu'ici a permis de définir une possibilité d'évolution de ce tracé sur la base de l'existence effective et constatée d'habitats naturels et d'habitats d'espèces visés par les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » et justifiant la désignation des sites Natura 2000.

Deux points restaient en suspens :

- la position de la Commune de Mauguio qui s'est ralliée à la proposition des Services de l'Etat du 13/11/08 ;
- la position de la Commune de Marsillargues qui a fait le 15/12/2008 une proposition intermédiaire à l'alternative qui se présentait à elle.

Les Services de l'Etat ne sont pas défavorables à la proposition de la Commune de Marsillargues, celle-ci étant cohérente avec les données relatives à la présence de l'Outarde canepetière dans la plaine de Marsillargues sur la période 1997-2008 (sources plan national de restauration) :

- le retrait du secteur du Petit Cogul et d'une partie du Grand Cogul est justifié par l'absence d'outardes depuis une dizaine d'années ;

- l'ajout du secteur Mas Gabriel est justifié par des observations récentes d'outardes dans cette zone.

Néanmoins, les Services de l'Etat demandent que cette proposition soit affinée afin que les ajustements du périmètre soient opérés au plus près des habitats de l'Outarde canepetière. Ainsi, un tracé précis devra être établi sur l'outil cartographique avec les techniciens courant janvier.

M. REGAD rappelle que ce périmètre ajusté sera soumis par le Préfet à consultation des Communes, après approbation du DOCOB, conformément à la procédure réglementaire prévue pour la désignation des sites Natura 2000

M. FRANCK, Président de l'ASA de Marsillargues, exprime ses craintes concernant le futur statut du Petit Cogul, compte-tenu de sa situation enclavée sur 3 côtés dans le périmètre ajusté et de la présence au sud du site Natura 2000 gardois. Il souhaite obtenir l'assurance qu'il restera hors site Natura 2000.

M. REGAD confirme ce point et rappelle que seules les terres agricoles incluses dans un site Natura 2000 pourront bénéficier de mesures agro-environnementales.

Mme OBJOIS insiste sur la prise en compte des arguments scientifiques par la Commune qui l'a motivée à exclure ce secteur.

Mme VIGNON, Maire de Marsillargues, rejoint l'assemblée à l'issue de la séance de son Conseil municipal. Elle s'associe à la position exprimée par Mme OBJOIS, précisant que la Commune s'est inclinée face aux arguments scientifiques. Sur ce dossier, les différentes parties ont évolué dans leur position et il est à présent essentiel que tous travaillent dans le même sens, ensemble.

Dans l'optique d'une consultation prochaine des Communes sur le périmètre définitif, M. BROCHIERO propose aux élus de Marsillargues la tenue d'une dernière réunion technique au cours de laquelle experts, techniciens, élus et Services de l'Etat travailleront au tracé précis du périmètre sur le territoire afin de le caler au plus près des enjeux écologiques et des observations d'outarde sur la période 1997/2008 sur la commune de Marsillargues.

La question des ajustements du périmètre étant close, M. ROUX laisse la parole à Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au SMGEO, pour traiter des points ayant fait l'objet de discussions lors du précédent COPIL.

#### **Point sur les remarques relatives au DOCOB et à la Charte Natura 2000 faites lors du précédent COPIL**

Mme LE POMMELET revient sur les quelques modifications demandées lors du COPIL du 13 novembre 2008.

##### 1/. Objectif général de Natura 2000

M. CARLIER, Maire de la Commune de Lansargues, souhaitait que soit rajouté à la phrase « *l'objectif général de Natura 2000 étant de concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines* » le terme « *traditionnelles* ».

M. TARAUD considère que cette formulation limite la notion des activités humaines aux activités traditionnelles, or il convient de l'étendre aux activités traditionnelles.

Il est convenu d'insérer le terme « notamment » comme suit : « *l'objectif général de Natura 2000 étant de concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines, notamment traditionnelles* ».

##### 2/. Engagements de la Charte Natura 2000 relatifs aux activités cynégétiques

Mme LE POMMELET rappelle les remarques exprimées par M. TERNAT au nom de la Fédération départementale des chasseurs du Gard, sur le contenu de la Charte Natura 2000.

La formulation de ces engagements a été longuement travaillée par le groupe de travail « activités cynégétiques » animé par la Fédération régionale, avec la contribution de la Fédération de l'Hérault, en se fondant sur la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité (Strasbourg, 29 novembre 2007).

Plutôt que d'en modifier la rédaction déjà amplement discutée, il est proposé d'ajouter une référence à la Charte européenne et de viser les principes repris par la Charte Natura 2000.

Le COPIL n'ayant pas d'objection à cette proposition, Mme LE POMMELET passe au point suivant.

### 3/. Montants de certaines aides dans le cadre de mesures agro-environnementales

Des erreurs de transcription sur le montant des aides de l'action ACT02 ont été signalées par Alice BOSCHER de la Chambre d'agriculture et ont été rectifiées ainsi que suit :

- réduction de fertilisation sur habitats remarquables : 377 €/ha/an et non 391 €/ha/an ;
- absence de fertilisation sur habitats remarquables : 372 €/ha/an et non de 407 €/ha/an ;
- sur prairies artificielles : 329 €/ha/an et non 212 €/ha/an.

Mme LE POMMELET insiste sur le caractère indicatif des montants des aides, ces derniers étant amenés à évoluer en fonction du cadrage national.

Le COPIL n'ayant pas d'autres questions ou remarques concernant le DOCOB et la Charte Natura 2000, M. ROUX invite les participants à se prononcer sur la phase de validation du DOCOB.

### **Validation du DOCOB et de la Charte Natura 2000**

Avant de procéder au vote, M. MONTIEL, adjoint au Maire de la Commune de Candillargues, souhaite savoir comment les Communes doivent retirer auprès du Tribunal administratif leurs recours contre le périmètre initial.

M. REGAD répond qu'il convient d'adresser un courrier au Tribunal administratif dans ce sens.

M. BROCHIERO rappelle l'existence de 17 contentieux contre l'arrêté ministériel de désignation de la ZPS étang « étang de Mauguio », dont une dizaine issue de sociétés de chasse locales. Certains jugements ont été rendus, tous favorables à l'Etat. L'un d'entre eux a fait récemment l'objet d'un appel auprès du tribunal de Marseille. Les autres jugements doivent être traités ce vendredi 19 décembre 2008.

M. LEYDIER, intervenant en qualité de Président de la société de chasse de Candillargues, souligne que les recours concernent le périmètre initial. Ils n'auront plus lieu d'être dès lors que le périmètre ajusté concerté sera adopté.

M. ROUX procède à l'appel nominal des membres votants et constate que le quorum est atteint.

En l'absence de demande de scrutin à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

**À l'unanimité des suffrages exprimés, le DOCOB, la Charte Natura 2000 et le périmètre ajusté des sites « Etang de Mauguio » sont validés. Aucun membre ne s'est opposé ni abstenu.**

M. ROUX remercie les élus qui l'ont accompagné durant sa Présidence de COPIL, dont Messieurs MONTIEL, LEYDIER, GANIBENC, CHALOT, ainsi que Monsieur MARTIN du SIATEO, les représentants des usagers et les Services de l'Etat. Il se réjouit de l'issue du vote en précisant toutefois que les acteurs locaux continueront à être vigilants.

Mme VIGNON remercie Mme OBJOIS qui a su gérer brillamment le dossier Natura 2000, ainsi que les membres du COPIL qui ont appuyé l'équipe municipale de Marsillargues par leur aide et leurs compétences.

### **Perspectives**

M. BROCHIERO rappelle les étapes qui suivront l'approbation du DOCOB:

- le lancement de la consultation des Communes sur la définition du périmètre ajusté ;
- la réunion du Collège des élus du COPIL sur invitation des Services de l'Etat pour désigner la structure animatrice du DOCOB et élire le Président du COPIL. A l'occasion de cette séance, pourra être soumise à signature la convention d'animation financière liant les Services de l'Etat et la future structure animatrice.

Il propose que cette réunion soit organisée rapidement courant janvier 2009 afin de pouvoir lancer la phase d'animation du DOCOB.

M. BARRAL annonce que le comité syndical du SMGEO, lequel est en phase d'évoluer vers un syndicat de bassin, le SYMBO, a déjà délibéré sur sa volonté de se porter candidat pour l'animation du DOCOB sous réserve de co-financements.

Mme LE POMMELET fait un rapide point sur les actions inscrites au DOCOB pour l'année 2009, et dont la priorité de mise en œuvre devra être apportée :

- mesures agro-environnementales en faveur des agriculteurs ;
- contrats Natura 2000 ;
- actions inscrites au programme LIFE LAG'Nature ;
- animation, pérennisation des groupes de travail et poursuite de la concertation en matière de gestion hydraulique.

Elle remercie M. BARRAL et M. ROUX pour leur confiance et leur appui, ainsi que les membres du COPIL et des différents groupes de travail, les techniciens du SMGEO et des structures partenaires pour leur contribution et leur aide précieuses dans le cadre de cette phase d'élaboration du DOCOB qui vient de s'achever.

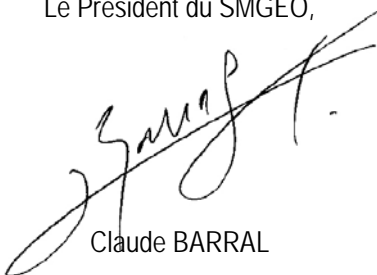
M. VALLETTE-VIALLARD remercie tous les membres présents pour le travail fourni et ce malgré des débats parfois difficiles, et pour la mise en œuvre future du programme d'actions ainsi validé, gage important de la conservation de la biodiversité sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs BARRAL et ROUX lèvent la séance.

#### Relevé de décisions

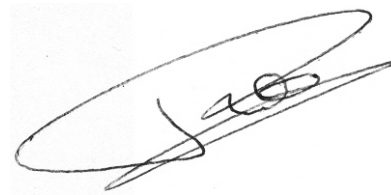
À l'unanimité des suffrages exprimés, le Document d'objectifs, la Charte Natura 2000 et le périmètre ajusté des sites « Etang de Mauguio » sont validés.

Le Président du SMGEO,



Claude BARRAL

Le Président du COPIL Natura 2000,



Jean-Michel ROUX